



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-216

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-06-25-00006 - Arrêté PECH - 2025 (14 pages) Page 3

R76-2025-07-08-00004 - Arrêté PST majorée modificatif 8 juillet 25 (4 pages) Page 18

DREAL Occitanie / Secrétariat général

R76-2025-07-11-00004 - DREAL Occitanie - décision de subdélégation BOP 113 2025-07-11 (2 pages) Page 23

R76-2025-07-11-00005 - DREAL Occitanie- decision signee de subdelegation regionale rbop-ruo 2025-07-11 (16 pages) Page 26

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2025-07-01-00015 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de basket-ball-féminin (1 page) Page 43

R76-2025-07-01-00016 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de Handball-masculin (1 page) Page 45

R76-2025-07-01-00017 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de Rugby à XV (1 page) Page 47

R76-2025-07-01-00018 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de Volley-ball féminin (1 page) Page 49

ARS OCCITANIE

R76-2025-06-25-00006

Arrêté PECH - 2025

Arrêté ARS Occitanie / 2025-3590 : révision annuelle de l'arrêté portant liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement et par spécialité

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

- Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R. 6152-404-1 et R. 6152-508-1 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu le décret n°2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- Vu le décret n°2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- Vu l'arrêté 2017 – 2318 portant liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement et par spécialité ;

Considérant que de la commission régionale paritaire n'a pu se tenir afin de donner un avis concernant la liste des postes par établissement et par spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

Considérant l'article R. 6152-404-I du code de la santé publique qui dispose en son 9^e alinéa : « *La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire.* »

ARRETE

Article 1^{er} :

La révision pour l'année 2025 de la liste des postes par établissement et par spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Cette liste a été arrêtée le 12 juillet 2017, elle est révisable annuellement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire.

Article 3 :

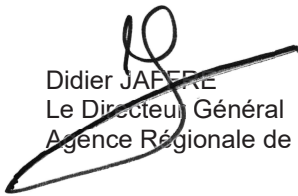
Les recours contre le présent arrêté sont à former auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, de sa publication pour les tiers.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 25 juin 2025


Didier JAFFRE
Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé Occitanie

ANNEXE : liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante par établissement et par spécialité

CH ALBI

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	1
Radiologie	1
Médecine d'urgences	3
ORL	1
Médecine nucléaire	1

CH ALES

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie	4
Réanimation	1
Gynécologie obstétrique	4
Radiologie	2
Médecine d'urgences	4
Psychiatrie	2
Pédopsychiatrie	2
Médecine physique et réadaptation	2
Cardiologie	2
Pneumologie	3
Médecine interne	1
Endocrinologie	1
ORL	1
Stomatologie	1
Oncologie	1

CH ARIEGE COUSERANS

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	4
Radiologie	3
Psychiatrie	3
Pédopsychiatrie	3
Gériatrie	4
Gynécologie obstétrique	2
Chirurgie digestive	2
Chirurgie orthopédique	2
Médecine	4
Médecine d'urgence	2
MPR	2
Pédiatrie	2
Pharmacie	1
Gastro-entérologie	1

CH AUCH

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	2
Cardiologie	1
Gériatrie	2
Gynécologie obstétrique	1
Médecine générale	2
Médecine du travail	1
Médecine physique et de réadaptation	1
Radiologie	2
Médecine d'urgences	4
Pédiatrie	1
Pneumologie	1
Oncologie	2
Urologie	2
Infectiologie	1
Néphrologie	1

CH BAGNOLS sur CEZE

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	1
Radiologie	1
Médecine polyvalente	1
Médecine interne	1
Gériatrie	2
Médecine d'urgences	2
Pneumologie	1
Gynécologie obstétrique	1
Pédiatrie	1
Cardiologie	1
Chirurgie viscérale	1
Chirurgie orthopédique	1

CH BEDARIEUX

Spécialités	Nombre postes
Gériatrie	2
Médecine générale	1

CH BEZIERS

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	5
Radiologie	2
Médecine d'urgence	3
Psychiatrie/Pédopsychiatrie	6
Pédiatrie	4
Gastro-entérologie	2

4

Anatomocytopathologie	2
Pneumologie	1
Oncologie	1
Gériatrie	2
Chirurgie vasculaire	1
Médecine générale	3
Médecine interne	1
Urologie	1
Réanimation	2
Gynécologie obstétrique	3
Neurologie	1
Médecine du travail	1

CH CAHORS

Spécialités	Nombre postes
Médecine d'urgences	1
Radiologie	2
Oncologie	1
Hématologie	1
Pédiatrie	1
Cardiologie	1
Chirurgie orthopédique	1
Neurologie	2
Gynécologie obstétrique	2
Anesthésie réanimation	1

CH CARCASSONNE

Spécialités	Nombre postes
ORL	1
Radiologie	2
Médecine d'urgences	3
Cardiologie	3
Chirurgie vasculaire	1
Dermatologie	1
Pédiatrie	2
Médecine générale	2
Gastro entérologie	2
Soins palliatif	1
Gériatrie	2
Pneumologie	2
Anesthésie réanimation	3
Médecine interne	1
Infectiologie	1
Médecine vasculaire	1
Oncologie	1
Neurologie	2

CH CASTELNAUDARY

Spécialités	Nombre postes
Médecine d'urgence	2
Gériatrie	2
Médecine générale	1
Radiologie	2
MPR	1

CH CASTELSARRASIN MOISSAC

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	2
Radiologie	2
Médecine d'urgence	2
Chirurgie orthopédique	1
ORL	1
Gériatrie	2
Médecine générale	2

CH CASTRES MAZAMET

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	6
Radiologie	2
Médecine d'urgences	7
Pneumologie	2
Cardiologie	2
Gériatrie	3
Médecine générale	3
Médecine vasculaire/angiologie	2
Médecine interne	1
Maladies infectieuses	1
Gastro-entérologie	2
Rhumatologie	1
Oncologie	1
Hématologie	1
Ophtalmologie	1
Médecine intensive et réanimation	1
Médecine Physique et Réadaptation	1
Pédiatrie	2
Chirurgie orthopédique et traumatologie	1
Gynécologie obstétrique	1
Neurologie	1
ORL	1

CH CONDOM

Spécialités	Nombre postes
Médecine générale	2
Pharmacie	1
Gériatrie	1
Radiologie	1

CH DECAZEVILLE

Spécialités	Nombre postes
Médecine d'urgences	2
Médecine générale et polyvalente	2

CH FIGEAC

Spécialités	Nombre postes
Médecine d'urgences	1
Médecine cardiovasculaire	1
Imagerie	1

CH ESPALION

Spécialités	Nombre postes
Médecine générale	1
Gériatrie	2
MPR	2

CH du GERS

Spécialités	Nombre postes
Psychiatrie	4
Pédopsychiatrie	2
Médecine polyvalente	1

CH GOURDON

Spécialités	Nombre postes
Radiologie	1
Gériatrie	1
Médecine générale	1
Urgences	
Anesthésie réanimation	

CH LAMALOU

Spécialités	Nombre postes
MPR	2

CH LANNEMEZAN

Spécialités	Nombre postes
Psychiatrie	5
Pédopsychiatrie	3
Médecine générale	2
Médecine d'urgence	1
Anesthésie	1
Gériatrie	1
Radiologie	1

CH LAVAUR

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	2
Gériatrie	2
Pédiatrie	1
Pédopsychiatrie	1
Psychiatrie	2
Gynécologie obstétrique	1
Médecine d'urgences	1

CH LIMOUX QUILLAN

Spécialités	Nombre postes
Médecine générale	1
MPR	1
Pharmacie hospitalière	1
Radiologie	2
Gériatrie	1

CH LOZERE

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	3
Chirurgie orthopédique	1
Radiologie	2
Médecine d'urgence	3
Cardiologie	1
Pédiatrie	2
Médecine interne	2
Pharmacie	1
Biologie	1
Neurologie	1
Rhumatologie	2
Urologie	1
Chirurgie viscérale	1
Biologie médicale	1
Gériatrie	2
Gastro entérologie	1
Gynécologie obstétrique	2
Pneumologie	1

CH LUCHON

Spécialités	Nombre postes
Gériatrie	1
Médecine générale	1
Pharmacie	1
MPR	1

CH MARCHANT

Spécialités	Nombre postes
Psychiatrie	7
Pédopsychiatrie	2

CH MARVEJOLS

Spécialités	Nombre postes
Médecine générale	1
Gériatrie	1

CH MAS CAREIRON

Spécialités	Nombre postes
Psychiatrie	2

CH MILLAU

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	3
Médecine d'urgence	3
Gynécologie obstétrique	2
Radiologie	1
Psychiatrie	3
Gériatrie	1
Chirurgie viscérale	2
Chirurgie orthopédique	2
Pédiatrie	1

CH MONTAUBAN

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	2
Biologie médicale	1
Cardiologie	2
Médecine physique et de réadaptation	1
Gériatrie	2
Gynécologie médicale	2
Réanimation médicale	2
Chirurgie orthopédique	2
Chirurgie viscérale	2
Endocrinologie	1
Psychiatrie	4
Pédopsychiatrie	2
Neurologie	2
Médecine d'urgences	4
Odontologie	1
Pédiatrie	1
Imagerie médicale	3
Maladies infectieuses	1

9

Médecine générale	3
Médecine vasculaire	1
Hépatogastroentérologie	2
Hygiène hospitalière	1
Pneumologie	2
Rhumatologie	1
Gynécologie obstétrique	2
Pharmacie hospitalière	2

CH NARBONNE

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	2
Pneumologie	1
Gynécologie obstétrique	2
Cardiologie	2
Psychiatrie	2
Radiologie	1
Gériatrie	1
Hépatogastroentérologie	2
Neurologie	2
Chirurgie viscérale	1
MPR	1
Rhumatologie	2

CH PERPIGNAN

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	3
Oncologie	1
Gériatrie	1
Médecine d'urgences	8
Hématologie	1
Médecine générale	2
Neurologie	2
Chirurgie viscérale	1
Néonatalogie	1
Anatomopathologie	2
Médecine légale	1
Urologie	1
Endocrinologie	1
Gastro-entérologie	1
Neurochirurgie	1
Chirurgie thoracique et vasculaire	1

CH PONT SAINT ESPRIT

Spécialités	Nombre postes
Gériatrie	1
Médecine polyvalente	1

CH PRADES

Spécialités	Nombre postes
Gériatrie	2

CH RODEZ

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	4
Radiologie	1
Médecine d'urgences	4
Pneumologie	2
Cardiologie	3
Chirurgie vasculaire	1
Chirurgie viscérale et digestive	2
Chirurgie orthopédie	2
ORL	1
Ophtalmologie	1
Pédiatrie	3
Pédopsychiatrie	1
Anatomo-cyto-pathologie	2
Neurologie	2
Gynécologie obstétrique	4
Médecine de la douleur et palliative	1
Gériatrie	2
Rhumatologie	1
Gastroentérologie	2
Médecine vasculaire	1
Maladies infectieuses et tropicales	1
Endocrinologie	1
Hématologie	1
Médecine interne	1
Oncologie	1
Pharmacie	1
Biologie médicale	1
Médecine intensive réanimation	1
Médecine générale	6
Néphrologie	2
Dentiste	1

CH SAINT AFFRIQUE

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	1
Médecine d'urgences	3
Gynécologie obstétrique	1
Gériatrie	4
Pédiatrie	1

CH SAINT CERE

Spécialités	Nombre postes
MPR	1

CH SAINT GAUDENS

Spécialités	Nombre postes
Gériatrie	2
Médecine générale	2
Pneumologie	1
Gastroentérologie	1
Radiologie	1
Anesthésie réanimation	2
Pharmacie	1
Biologie	1
Gynécologie	1
Pédiatrie	1
Oncologie	1
Urgences	2
Allergologie	1

CH SAINT GENIES D'OLT

Spécialités	Nombre postes
Pharmacie	1

HOPITAUX DU BASSIN DE THAU

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	2
Radiologie	2
Médecine d'urgences	3
Pneumologie	1
Médecine générale	3
Gériatrie	3
Cardiologie	2
Réanimation	2
Psychiatrie	2
Gastroentérologie	2
Urologie	1
Ophtalmologie	1
Oncologie	1
Santé publique	1
Chirurgie orthopédique	2
Médecine vasculaire	1

CH TARBES-LOURDES

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	6
Cardiologie	2
Dermatologie	1
Gynécologie obstétrique	2
Néphrologie	2
Neurologie	2
Radiologie	3
Médecine d'urgences	6
Anatomocytopathologie	1

CH THUIR

Spécialités	Nombre postes
Psychiatrie	4
Pédopsychiatrie	3

CH VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Spécialités	Nombre postes
Médecine d'urgence	3
Gériatrie	2
Gynécologie	3
Anesthésie réanimation	1
Endocrinologie	1
Pneumologie	1
Gastro entérologie	2
Médecine générale	1
Radiologie	1
Pédiatrie	1
MPR	1
Urologie	1
Orthopédie	1
ORL	1
Chirurgie viscérale	1

CH INTERCOMMUNAL VAL D'ARIEGE

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	4
Cardiologie	5
Radiologie	5
Gériatrie	4
Ophtalmologie	2
Gynécologie Obstétrique	4
Gastro entérologie	2
Neurologie	2
Néphrologie	2
ORL	1

Médecine générale	6
Réanimation	2
Médecine interne	3
Endocrinologie	1
Pneumologie	3
Chirurgie orthopédique et traumatologie	1
Oncologie	2
Médecine d'urgences	8
Chirurgie orale	1
Pédiatrie	3
Chirurgie viscérale digestive	1
Médecine vasculaire angiologie	1
Chirurgie dentaire	1
Anatomo-cytopathologie	1

CHU NIMES

Spécialités	Nombre postes
Anatomo-cytopathologie	2
Psychiatrie	2
Urgences	3
Imagerie	2

CHU TOULOUSE

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	12
Radiologie	2
Psychiatrie	3
Urgences	11

CHU MONTPELLIER

Spécialités	Nombre postes
Anesthésie réanimation	5

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-08-00004

Arrêté PST majorée modificatif 8 juillet 25

Arrêté ARS Occitanie 2025 - 3553

Modifiant l'arrêté 2025 - 0576 fixant la liste des établissements publics de santé et des spécialités éligibles à la modulation de la prime de solidarité territoriale en Occitanie

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

- Vu le Code de la santé publique, et notamment ses article R. 6152-4-1 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n° 2021-1654 du 15 décembre 2021 relatif au dispositif de solidarité territoriale entre les établissements publics de santé ;
- Vu le décret n° 2021-1655 du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale ;
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu l'Arrêté ARS Occitanie / 2023 - 3404 de révision annuelle de l'arrêté portant liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement et par spécialité, en date du 7 juillet 2023 ;
- Vu l'arrêté ARS Occitanie 2023 - 5936 modifiant fixant la liste des établissements publics de santé et des spécialités éligibles à la modulation de la prime de solidarité territoriale en Occitanie ;

Considérant les difficultés de recrutement de certains établissements ainsi que l'état des spécialités particulièrement en tension, identifiés dans le cadre du suivi des arrêtés annuels PECH (prime pour l'engagement dans la carrière hospitalière) et des demandes postes de praticiens contractuels pour motif 2 (« En cas de difficultés particulières de recrutement ou d'exercice pour une activité nécessaire à l'offre de soin sur le territoire ») et conduisant, à date, à un risque majeur pour la poursuite de l'activité au sein de l'établissement ;

Considérant l'absence d'avis formel de la commission régionale paritaire lors de ses séances des 7 février 2022, 13 juin 2022, 13 mars 2023, 19 juin 2023, 13 novembre 2023, du 5 avril 2024 et du 21 janvier 2025 ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

ARRETE

Article 1^{er} :

La disposition de l'article 1^{er} de l'arrêté modificatif ARS Occitanie 2025-0576 du 21 janvier 2025 portant la liste des établissements publics de santé et des spécialités éligibles à une majoration du montant de la prime de solidarité territoriale est modifiée. La nouvelle liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Cette liste est fixée jusqu'au 16 janvier 2026.

Article 3 :

Les recours contre le présent arrêté sont à former auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, de sa publication pour les tiers.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

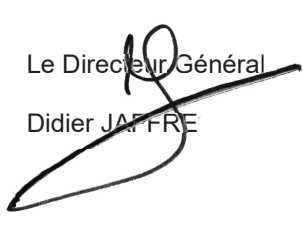
Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et les Directeurs des établissements publics de santé de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 8 juillet 2025

Le Directeur Général

Didier JAFFRE





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXE : liste des établissements publics de santé et spécialités éligibles, en Occitanie, à une majoration de la prime de solidarité territoriale dans la limite de 30% (pour les praticiens temps plein et les praticiens temps partiel autorisés par le Directeur Général de l'ARS Occitanie).

ETABLISSEMENT	SPECIALITES
CH ARIEGE-COUSERANS	Urgences Psychiatrie Anesthésie réanimation Gynécologie obstétrique Pédiatrie Radiologie Gériatrie
CH CARCASSONNE	Pédiatrie
CH CASTELNAUDARY	Urgences
CH NARBONNE	Gynécologie obstétrique Anesthésie Neurologie Radiologie et imagerie médicale
CH de MILLAU	Anesthésie Gynécologie obstétrique Pédiatrie Psychiatrie Urgences
CH SAINT AFFRIQUE	Anesthésie Gynécologie obstétrique Pédiatrie Urgences
CH de RODEZ	Anesthésie Urgences Hépto-gastro-entérologie
CH DECAZEVILLE	Urgences
CH de VILLEFRANCHE de ROUERQUE	Urgences Gynécologie obstétrique Anesthésie
CH de BAGNOLS sur CEZE	Urgences Pédiatrie
CH ALES-CEVENNES	Gynécologie obstétrique
CH de SAINT-GAUDENS	Urgences Gynécologie obstétrique Pédiatrie
CH AUCH	Médecine d'urgences Anesthésie Réanimation
CH du GERS	Psychiatrie
CH de BEZIERS	Gynécologie obstétrique
CH CAHORS	Gynécologie obstétrique Pédiatrie
CH SAINT CERE	Urgences
CH de MENDE	Cardiologie Gynécologie obstétrique Pédiatrie Gastro-entérologie Urgences

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



	Anesthésie réanimation
CH de TARBES-LOURDES	Urgences Gynécologie obstétrique Radiologie Neurologie
CH de BAGNERES-de-BIGORRE	Urgences
CH de LANNEMEZAN	Urgences Psychiatrie
CH de PERPIGNAN	Urgences
CH ALBI	Pédiatrie Urgences
CH CASTRES MAZAMET	Anesthésie réanimation Pédiatrie
CH de MONTAUBAN	Urgences

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

DREAL Occitanie

R76-2025-07-11-00004

DREAL Occitanie - décision de subdélégation
BOP 113 2025-07-11



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
POUR LES DÉPENSES ET RECETTES RELEVANT DU PROGRAMME :
N° 113 : « PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ » PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Occitanie,**

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L.122-1 et L.122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 2023 de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, portant délégation de signature au préfet de la région Occitanie en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature ;
- Vu** l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 6 février 2023 donnant délégation de signature, à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n° 113 « Paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature (titres 3, 5 et 6).

Décide :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à :

- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la direction écologie,
- Madame Laure HEIM, directrice adjointe de la direction écologie.

à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature.

Article 2 - Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 200 000 € ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux.

Article 3 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

11 JUL. 2025

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Patrick BERG

DREAL Occitanie

R76-2025-07-11-00005

DREAL Occitanie- decision signee de
subdelegation regionale rbop-ruo 2025-07-11



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Véronique VIALA
DREAL - Secrétariat général
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 62 30 26 67

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
AUX RESPONSABLES DE BOP DÉLÉGUÉ
ET AUX RESPONSABLES D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE**

Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Occitanie,

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- Vu** l'arrêté du 12 novembre 2024 de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, renouvelant dans ses fonctions M. Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Cité administrative - 1 rue de la cité administrative – Bâtiment G
CS 80002 – 31074 TOULOUSE cedex 9
Tél 05 61 58 50 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

- Vu** la convention du 31 décembre 2019 relative à l'hébergement et au fonctionnement de la Mission d'Inspection Générale Territoriale de Toulouse conclue entre la DREAL, représentée par M. Patrick BERG, et M. Georges DESCLAUX, coordonnateur ;
- Vu** la convention du 3 juillet 2023 relative à l'hébergement et au fonctionnement du Centre Régional de Gestion des Personnels et du Centre Ministériel de Gestion des Personnels, conclue entre la DREAL, représentée par M. Patrick BERG, et M. Stéphane SCHTAHAUPS, représentant du CMGP ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 juin 2025 portant subdélégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, pour les dépenses et recettes relevant du programme 354 - action 6 « dépenses immobilières de l'administration territoriale – dépenses de l'occupant » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 juin 2025 donnant délégation de signature, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en ce qui concerne l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;
- en sa qualité de responsable délégué des Budgets Opérationnels de Programme (RBOP) et responsable d'Unité Opérationnelle des programmes (RUO) :
 - « Paysage, Eau, Biodiversité » (113) ;
 - « Urbanisme, Territoire et Amélioration de l'Habitat » (135) ;
 - « Prévention des Risques » (181) ;
 - « Infrastructures et Services de Transport » (203) ;
 - « Sécurité et Éducation Routière » (207) ;
 - en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle du Budget Opérationnel de Programme :
 - « Énergie Climat et Après - mines » (174) ;
 - « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » (BOP 159-CGDD, action 10) ;
 - « Expertise, Information géographique et météorologie » (159) ;
 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354 - action 5 « fonctionnement courant » et action 6 « dépenses immobilières de l'administration territoriale – dépenses de l'occupant ») ;
 - « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mobilité Durables » (217 – Titre 2) ;
 - « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) » (380)
 - en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle et responsable d'un centre de coûts, nécessaires à la réalisation des dépenses relatives aux projets sélectionnés au plan France Relance, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles de la Mission « Plan de relance » pour les Budget Opérationnel de Programmes :
 - « Ecologie » (362) ;
 - « Cohésion » (364) ;

- en sa qualité de centre de coûts, nécessaire à l'exécution du BOP et de l'Unité Opérationnelle centrale 217 (Titre 2 – centre de paye – et hors titre 2) ;
- en sa qualité de centre de coûts, nécessaire à l'exécution du budget opérationnel de programme n° 349 « fonds pour la transformation de l'action publique » selon les axes ministériels suivants : 07-349FVE-Sobriété-Eau, 07-349FVE-Verd.Flotte ;

Vu la convention de délégation de gestion du 22 décembre 2022, conclue avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer donnant délégation à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, sur l'Unité Opérationnelle 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale » et du BOP 0216-CPRH « pilotages des ressources humaines du programme 0216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » concerne l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

Décide :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG en tant que RBOP à :

- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

ainsi qu'à :

- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

pour l'ensemble des programmes énumérés ci-dessus, à l'effet de :

1. Recevoir les crédits du programme en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement.
2. Répartir les crédits en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, entre les services suivants, chargés de l'exécution en qualité de responsables d'Unités Opérationnelles :
 - ◆ DREAL Occitanie ;
 - ◆ DIRSO ;
 - ◆ Directions Départementales des Territoires -DDT- de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de la Lozère, des Hautes Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne ;
 - ◆ Directions Départementales des Territoires et de la Mer -DDT(M)- de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales ;
 - ◆ Préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ;
 - ◆ Directions Départementales de la Cohésion Sociale -DDCS- du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales ;

- ◆ Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations -DDETSPP- de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, du Lot, de la Lozère, du Tarn, du Tarn-et-Garonne ;

3. Procéder à des ré-allocations, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Article 2 -

A) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG en tant que RUO :

1. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, à :
 - Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
 - Monsieur Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;
 - Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

ainsi qu'à :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe.

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 171 600 € TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

2. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à l'exécution des marchés publics n'impliquant pas d'engagement financier (agrément de sous-traitants, délivrance de l'exemplaire unique, décision de prolongation de délai....) sans limitation de plafond, à :
 - Monsieur Victor BACH, direction Transports,
 - Madame Stéphanie BARBAGELATA, direction Transports,
 - Monsieur Benoît BORREL, direction Transports,
 - Madame Christelle CAPELLE, direction Transports,
 - Monsieur Olivier DAUPHIN, direction Transports,
 - Monsieur Hervé DITCHI, direction Transports,
 - Monsieur Jean-Christophe FRUHAUF, direction Transports,
 - Monsieur François GHIONE, direction Transports,
 - Monsieur Nicolas MERY, direction Transports,
 - Madame Chloé MONDESIR, direction Transports,
 - Madame Soraya OQUAB, direction Transports,
 - Monsieur Alexandre ROLLAND, direction Transports,

- Madame Cécile TOUYA, direction Transports,
 - Madame Béatrice TRINQUIER, direction Transports.
3. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et exécution des marchés publics, dans le cadre des BOP dont ils ont la charge, à :
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint (BOP 203, BOP 207 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) ;
 - Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, Monsieur Thibault Laurent, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11 et BOP 174) ;
 - Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 174, BOP 362, BOP 181 actions 10 et 14) et Monsieur Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181 actions 10 et 14) ;
 - Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7, BOP 362) ;
 - Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance et Grégoire DUTOT, son adjoint, (BOP 174, BOP 159-CGDD, BOP 217 CGDD et BOP 380 action 3 déploiement des ZFE) ;
 - Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe (BOP 113 – action 1, BOP 135, BOP 362 et BOP 380).

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 171 600 € TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

4. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation des marchés publics, avec les restrictions suivantes :
- ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 90 000 € HT, à :
 - Madame Soraya OQUAB et Messieurs Olivier DAUPHIN, François GHIONE, et Patrice WANDROL (BOP 203) ;
 - Messieurs Nicolas MERY et Hervé DITCHI (BOP 203, 207 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) ;
 - Madame Stéphanie BARBAGELATA (BOP 203 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) ;
 - Madame-Bénédicte POPIN et Monsieur Henri PELLIET (BOP 135 et BOP 362) ;
 - Monsieur Frédéric AUTRIC (BOP 174).
 - ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 25 000 € HT, à :
 - Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim (BOP 216, BOP 217 et BOP 354), ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, son adjointe ;

Mesdames et Messieurs Victor BACH, Benoît BORREL, Jean-Christophe FRUHAUF, Chloé MONDESIR, Alexandre ROLLAND, Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations, Madame Christelle CAPELLE, chargée de mission et Madame Cécile TOUYA, cheffe de pôle (BOP 203).

♦ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 10 000 € HT, à :

- Messieurs Pierre-Jakez LE DIRACH, Patrice LAPERGUE, Arthur MARCHANDISE, Maxime MONFORT et Eric MUTIN (BOP 181 actions 10 et 14)

5. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, avec les restrictions suivantes :

- ♦ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 50 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences à :
 - Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 113 – Fonds AFITF, BOP 113 – action 7).

6. Pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à la bonne exécution des recettes (certificat pour paiement et proposition de titres de perception, états récapitulatifs des dépenses des unités opérationnelles de la région – bloc 2 et du CRGP notamment), à :

- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional ;
- Monsieur Sylvain JOBLON, chef de la Mission d'Interface, de Liaison et de Performance, Monsieur Franck TORRES-ARNAU, son adjoint ainsi que Mmes Rachel LE-BONNIEC et Sabrina MARTINS, en tant que valideuses sur les recettes non fiscales.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour l'ordonnateur et par délégation, le ».

7. Pour signer les décisions financières de titre 3 et 5 à :

- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
- Monsieur Alain MONTEIL, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, sans limitation de seuil ;
- Madame Soraya OQUAB et Messieurs Olivier DAUPHIN, François GHIONE et Patrice WANDROL (BOP 203) dans la limite de 90 000 € HT ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe dans la limite de 90 000 € HT ;
- Messieurs Hervé DITCHI et Nicolas MERY (BOP 203, 207 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) dans la limite de 90 000 € HT ;
- Madame Stéphanie BARBAGELATA (BOP 203 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) dans la limite de 90 000 € HT.

8. Pour signer les décisions financières (titre 6) , inférieures à 200 000 € HT à :

- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;

- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;

9. Pour signer les décisions financières (titre 6) inférieures à 90 000 € HT à :

- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;
- Monsieur Henri PELLIER (BOP 135 et BOP 362).

10. pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à l'engagement comptable des révisions de prix des marchés publics à :

- Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière à la direction des transports, Monsieur Anthony PECH, madame Stéphanie ASSEMAT, chargée du suivi budgétaire et comptable, mesdames Isabelle MILLAC, Nadine REQUIRAND, Leila HAMITI, et monsieur Régis LAURENT, gestionnaires comptables.

B) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG :

1. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint (sans limitation de seuil) ;
- Monsieur Alain MONTEIL, directeur régional adjoint (sans limitation de seuil) ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe (sans limitation de seuil) ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, (BOP 203, BOP 207 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) sans limitation de seuil.

2. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 90 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels et Thibault LAURENT, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11 et BOP 174) ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 174, BOP 181 action 10 et 14 et BOP 362) et Monsieur Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181) ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7 et BOP 362) ;
- Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance et Grégoire DUTOT, son adjoint (BOP 174, BOP 159-CGDD BOP 217-CGDD et BOP 380 action 3 déploiement des ZFE) ;
- Mesdames Christelle BOSC et Cécile GUTIERREZ (BOP 159-CGDD-et BOP 217 CGDD) ;
- Madame Clotilde BELOT et Messieurs Alban FARUYA et Brahim LOUAFI (BOP 174) ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement Madame Juliette DELCAMP, son adjointe (BOP 113 – action 1 BOP 135, BOP 362 et BOP 380) ;

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe, et Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim, (BOP 216, BOP 217, BOP 354 et), ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, son adjointe ;
- Madame Cécile TOUYA, cheffe de pôle à la direction des Transports (BOP 203) ;
- Monsieur Frédéric AUTRIC (BOP 174).

3. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 200 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Monsieur Nicolas MERY, chef du département mobilité sécurité routière/transport ferroviaire et Monsieur Hervé DITCHI, son adjoint (BOP 203, BOP 207 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) ;
- Madame Soraya OQUAB, Messieurs Olivier DAUPHIN et François GHIONE, chef(fe) de division maîtrise d'ouvrage et adjoint par intérim (BOP 203) ;
- Monsieur Patrice WANDROL, chef du département transports routiers ;
- Messieurs Olivier CALVET, chef de la division transports routiers à Toulouse, et David RECOQUILLON, chef de la division transports routiers à Montpellier ;
- Monsieur Michel JAURY, chargé de mission au département transports routiers ;
- Mesdames et Messieurs Victor BACH, Benoît BORREL, Jean-Christophe FRUHAUF, Chloé MONDESIR, Alexandre ROLLAND, Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations, (BOP 203) ;
- Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière (BOP 203 et BOP 380 mesures d'aménagements cyclables) ;
- Monsieur Franck PUAU, chef du pôle foncier et environnement (BOP 203).

4. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 50 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 113 – Fonds AFITF, BOP 113 – action 7).
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe, BOP 181 action 10 et 14.

5. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses relatives au BOP 216 « pilotages des ressources et, dans le respect d'un seuil d'engagement fixé à 25 000 € à :
Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim , ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, son adjointe et Monsieur Guillaume GRENOUILLAC.

6. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 20 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de division du Département prévision des crues et hydrométrie de la Direction des Risques Naturels, à :

- Monsieur Eric MUTIN, chef de la division Méditerranée Ouest.

C) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG, en ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses relatives à la rémunération des commissaires enquêteurs (BOP 217 - domaine fonctionnel 0217-07-02), dans la limite de leurs attributions à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, et Thibault LAURENT, son adjoint ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint ;
- Madame Soraya OQUAB, Messieurs Olivier DAUPHIN et François GHIONE, chefs de division maîtrise d'ouvrage et adjoint et Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière à la direction des transports.

D) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG aux agents cités en annexe :

En ce qui concerne la validation dans Chorus DT, en tant que valideur VH1 ou VH2 (annexe A), des dépenses liées aux frais de déplacement et valideurs SG (annexe B), GV (annexe C) et FV (annexe D).

E) Les agents cités en annexe E sont habilités, dans la limite de leurs attributions, à valider les demandes d'achats, les demandes de subventions, les engagements juridiques Hors marchés et à certifier le service fait, les titres de perception, à créer les tiers fournisseurs et tiers clients via l'application Chorus Formulaire.

F) Les agents cités en annexe F sont habilités, dans la limite de leurs attributions, à faire usage de toutes les fonctionnalités liées de la licence Chorus cœur RUO dans l'application dédiée.

G) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG en ce qui concerne les engagements financiers dans le cadre des compétences RH, et dans le respect d'un seuil d'engagement et de paiement maximum fixé à 1 500 € TTC, à :

- Mesdames Cécile LEVEQUE, cheffe du département des ressources humaines, Marylène FOURNIER, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et cheffe de l'unité Est, et Sabrina BOURNONVILLE, cheffe de l'unité Ouest, au secrétariat général.

Article 3 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

11 JUL. 2025

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie,

Patrick BERG

Structure de l'agent	Nom de l'agent	libellé structure
	BERG Patrick	
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GRÉGORY Matthieu	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	PUECHBERTY Rachel	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	MONTEIL Alain	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	PORTET Claire	DREAL Occitanie/DIR/CAB agents du Cabinet/Com uniquement
DREAL Occitanie/DIR/CAB	AUTRIC Frédéric	DREAL Occitanie/DIR/CAB
DREAL Occitanie/SG	ANDRIEUX Olivier	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/DAR	FERNANDES Paula	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/DRN	GEROLIN Aurélie	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DRI	GARNIER Simon	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DT	JOHO Paul	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/ DE	SPYRATOS Vassili	DREAL Occitanie/ DE
DREAL Occitanie/DEC	KOOB Rachid	DREAL Occitanie/DEC
DREAL Occitanie/DA	RASSON Nicolas	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/UID11-66	DENIS Laurent	DREAL Occitanie/UID 11-66
DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	DREAL Occitanie/UID 30-48
DREAL Occitanie/UD34	LE CAMPION Lusiane	DREAL Occitanie/UD 34
DREAL Occitanie/UID 65-32	BOULAIGUE Yves	DREAL Occitanie/UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 31-09	GRENINGER Sébastien	DREAL Occitanie/UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 81-12	BERLY Frédéric	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 82-46	DEROY Gauthier	DREAL Occitanie/UID 82-46

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (Olivier ANDRIEUX)

DREAL Occitanie/ SG	VERGNES Elsa	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/ DILA	LE LOUS Frédéric	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/ DILA	VOTTERO-KOOMEN Carole	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/RH	BOURNONVILLE Sabrina	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/RH	LEVEQUE Cécile	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/RH	FOURNIER Marylène	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/UJ	VIALA Véronique	DREAL Occitanie/UJ
DREAL Occitanie/DSI	MEDARD Serge	DREAL Occitanie/DSI
DREAL Occitanie/UPAD	CROVISIER Marilyne	DREAL Occitanie/UPAD
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	DREAL Occitanie/UGF (+ soutien technique)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)

DIRECTION APPUI RÉGIONAL (Paula FERNANDES)

DREAL Occitanie/MiLIP	JOBLOL Sylvain	DREAL Occitanie/MiLIP
DREAL Occitanie/USSR	RUELLE Florence	DREAL Occitanie/USSR
DREAL Occitanie/DAPE	TRAVERS Nicolas	DREAL Occitanie/DAPE

DIRECTION RISQUES NATURELS (Aurélie GEROLIN)

DREAL Occitanie/DRN	DE GEYER Jean-François	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DPRN	MERCE Julien	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	GERARD Léa	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	CABRIT Amandine	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DOHC	DACHICOURT-COSSART Christine	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	LECAT Gabriel	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	SABATIER Anne	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DPCH	DUBOIS Pierre-Olivier	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	LAPERGUE Patrice	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MARCHANDISE Arthur	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MONFORT Maxime	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MUTIN Eric	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	LE DIRACH Pierre-Jakez	DREAL Occitanie/DPCH

DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)

DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CESCON Caroline	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CHARTIER Philippe	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	LEPAN Céline	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	VERNIER Céline	DREAL Occitanie/DRI

DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)

DREAL Occitanie/DT	GAMET Christophe	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DTR	WANDROL Patrice	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	CALVET Olivier	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	RECOQUILLON David	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	DONGAY Isabelle	DREAL Occitanie/DTR/DTRO registre
DREAL Occitanie/DTR	LARRAT Carine	DREAL Occitanie/DTR/DTRO capacité professionnelle
DREAL Occitanie/contrôle 66	DROUOT Antoine	DREAL Occitanie/contrôle 66
DREAL Occitanie/contrôle 11 – 34 Ouest	GASULLA Thierry	DREAL Occitanie/contrôle 11-34O
DREAL Occitanie/contrôle 30-48 Est	BEGHENNOU Bohalem	DREAL Occitanie/contrôle 30-48E
DREAL Occitanie/contrôle 34 Est	BENIATTOU Nouredine	DREAL Occitanie/contrôle 34 Est
DREAL Occitanie/contrôle 31 Nord	PAGES Pierre	DREAL Occitanie/contrôle 31 Nord
DREAL Occitanie/contrôle 09-31 Sud	CALVET Olivier (par intérim)	DREAL Occitanie/contrôle 09-31 Sud
DREAL Occitanie/contrôle 46-82	SALVY Julien	DREAL Occitanie/contrôle 46-82
DREAL Occitanie/contrôle 81-12-48 Ouest	CALMELS Céline	DREAL Occitanie/contrôle 81-12-48 Ouest
DREAL Occitanie/contrôle 32-65	DRUBAY Mickael	DREAL Occitanie/contrôle 32-65
DREAL Occitanie/DMORN	OQUAB Soraya	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMORN	GHIONE François	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMORN	DAUPHIN Olivier	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMSR	MERY Nicolas	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	DITCHI Hervé	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	TOUYA Cécile	DREAL Occitanie/DMSR/POP
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	DREAL Occitanie/DPGF
DREAL Occitanie/DMSR	LEGRAS Philippe	DREAL Occitanie/DMSR/PSR
DREAL Occitanie/DMSR	ABDI Selim	DREAL Occitanie/DMSR/PSR

DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYRATOS)

DREAL Occitanie/DE	HEIM Nathalie Laure	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CAREL-JOLY Isabelle	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DAMIRON Hélène	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DENTAND Frédéric	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CROIZE- POURCELET Gilles	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	VUILLET Anne	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CHEMIN Paul	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	VINCHES Pierre	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	DREAL Occitanie/DE

DIRECTION ÉNERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)

DREAL Occitanie/ DEC	DUTOT Grégoire	DREAL Occitanie/ DEC
DREAL Occitanie/USGA	BOUVRET Nicole	DREAL Occitanie/USGA
DREAL Occitanie/DSIG	DEFFIN Yann	DREAL Occitanie/DSIG
DREAL Occitanie/Denergie ouest	FARUYA Alban	DREAL Occitanie/Denergie ouest
DREAL Occitanie/DDDP	BOSC Christelle	DREAL Occitanie/DDDP
DREAL Occitanie/DDDP	GUTIERREZ Cécile	DREAL Occitanie/DDDP
DREAL Occitanie/Denergie est	BELOT Clotilde	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/Denergie est	LOUAFI Brahim	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/DAE Ouest	ATHANASE Fabienne	DREAL Occitanie/DAE Ouest
DREAL Occitanie/DAE Est	DASSONVILLE Cécile	DREAL Occitanie/DAE Est
DREAL Occitanie/DS	LEGAIT Sylvia	DREAL Occitanie/DS

DIRECTION AMÉNAGEMENT (Nicolas RASSON)

DREAL Occitanie/DA	DELCAMP Juliette	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	DUCRUEZET Anne	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	PELLIET Henri	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CARIO Loïc	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CASSAR Yohan	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	POPIN-PECQUEUX Bénédicte	DREAL Occitanie/DA

UID 11-66 (Laurent DENIS)

DREAL Occitanie/UID11-66	ACCABAT Yanis	DREAL Occitanie/UID11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	ZETTWOOG Thomas	DREAL Occitanie/UID11-66

UD 34 (Lusiane LE CAMPION à compter du 1^{er} juillet 2025)

DREAL Occitanie/UID30-48	VARRIERAS Florian	DREAL Occitanie/UID30-48
--------------------------	-------------------	--------------------------

UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)

DREAL Occitanie/UID 65-32	SAÛT Margaux	DREAL Occitanie/UID 65-32
---------------------------	--------------	---------------------------

UID 31-09 (Sébastien GRENINGER)

DREAL Occitanie/UID 31-09	CORTES Rémy	DREAL Occitanie/UID 31-09
---------------------------	-------------	---------------------------

UID 81-12 (Frédéric BERLY)

DREAL Occitanie/UID 81-12	AUGE Francis	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	VIDAL Jean François	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	ASSAID Laure	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	LOUVART-DE-PONTLEVOYE Fabrice	DREAL Occitanie/UID 81-12

UID 82-46 (Gautier DERROY)

DREAL Occitanie/UID 82-46	ROCHE Stéphane	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	ROGISTER Jean	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	VIGNAL Sébastien	DREAL Occitanie/UID 82-46

CMGP (selon convention du 3 juillet 2023)

CRGP	NAZAR Lucie	354 – CRGP
------	-------------	------------

MIGT (selon convention du 31 décembre 2019)

MIGT	ACHALLE Isabelle	354- MIGT
MIGT	PELAT Stéphane	354- MIGT

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
DIRECTION		
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GAY Magali	354 – DIR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	LAURENT Isabelle	354 – DIR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	YVON Cécile	DREAL Occitanie/DIR/CAB
DREAL Occitanie/DIR/CAB	ARJONILLA Anne- Marie	DREAL Occitanie/DIR/CAB
SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)		
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/SG Direction	BOULENGER Jean-Louis	354 – SG et sous-enveloppes SG ; 354 – syndicats permanents ; 354 – syndicats non permanents ; 354 – ASCE
DIRECTION APPUI REGIONAL (Paula FERNANDES)		
DREAL Occitanie/DAR	BROSSIER Corine	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DAR	MILLON Marlène	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION RISQUES NATURELS (Auréli GEROLIN)		
DREAL Occitanie/DRN	SZOSTKA Céline	181 - 354 – DRN ; 181-10-05 ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	MASO Valérie	181 - 354 – DRN ; 181-10-05 ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	DAL ZOVO Sarah	181 - 354 – DRN ; 181-10-05 ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)		
DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	VERNIER Céline	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	MAILHO Pauline	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	GARCY Stéphanie	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)		
DREAL Occitanie/DT	DEHBI-SATRAOUI Malika	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/ DT	SANCHEZ Corinne	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMORN	REQUIRAND Nadine	354 – DT ; 203 – DT ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	ASSEMAT Stéphanie	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMSRTF	LEGRAS Philippe	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	ABDI Selim	207-DT
DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYRATOS)		
DREAL Occitanie/DE	BUITRAGO Manuela	354 – DE ; 113-07-43-DE ; 113-07-07-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	CHAPON Mylène	355 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-07-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-07-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	PASTOR Cristelle	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	LACHAUD Stéphane	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	TONI Chrystelle	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)		
DREAL Occitanie/USGA	BOUVRET Nicole	354 – DEC ; 159 – DEC ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/USGA	BOUHAYA Malika	354 – DEC ; 159 – DEC ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION AMENAGEMENT (Nicolas RASSON)		
DREAL Occitanie/DA	DURANT Sandrine	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	GOZE Patrick	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie DA	COUPAN Luciano	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	MARIAYE Mark	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
UID 11-66 (Laurent DENIS)		
DREAL Occitanie/UID11-66	BANQUET Marine	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID11-66	MARSOL Caroline	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
UID 30-48 (Pierre CASTEL)		
DREAL Occitanie/UID30-48	BARBIER Fanny	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGOIN Christophe	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
UID 34 (Lusiane LE CAMPION)		
DREAL Occitanie/UID34	VARRIERAS Florian	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	BELMONTE Cécile	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	DOUART-MORENO Alexane	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)		
DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 65-32	DEYMIER William	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
UID 31-09 (Sébastien GRENINGER)		
DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
UID 81-12 (Frédéric BERLY)		
DREAL Occitanie/UID 81-12	PALOULINE Cynthia	354 – UID81-12 ; 181 – UID81-12 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 81-12	LAJOIE-MAZENC Magalie	354 – UID81-12 ; 181 – UID81-12 ; 354 – syndicats non permanents
UID 82-46 (Gauthier DERROY)		
DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	354 – UID82-46 ; 181 – UID82-46 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 82-46	CIAVATTA Sandrine	354 – UID82-46 ; 181 – UID82-46 ; 354 – syndicats non permanents
MIGT (selon convention du 31 décembre 2019)		
MIGT	PELAT Stéphane	354- MIGT
MIGT	MALOUVET Elisabeth	354 – MIGT
MIGT	ACHALLE Isabelle	354 – MIGT
CMGP (selon convention du 3 juillet 2023)		
CRGP	BROSSIER Corinne	354 – CRGP

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
----------------------	----------------	-----------------

BERG Patrick

SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)

DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

DIRECTION RISQUES NATURELS (Auréli GEROLIN)

DREAL Occitanie/DRN	SZOSTKA Céline	181-10-05 ; 181 ; 174 – DRN
DREAL Occitanie/DRN	MASO Valérie	181-10-05 ; 181 ; 174 – DRN
DREAL Occitanie/DRN	DAL ZOVO Sarah	181-10-05 ; 181 ; 174 – DRN

DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)

DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	VERNIER Céline	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	MAILHO Pauline	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	GARCY Stéphanie	181 – DRI ; 174 – DRI

DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)

DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	ASSEMAT Stéphanie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DT	SANCHEZ Corinne	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DT	DEHBI-SATRAOUI Malika	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DMORN	REQUIRAND Nadine	203 – DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	LEGRAS Philippe	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	ABDI Selim	207-DT

DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYTAROS)

DREAL Occitanie/DE	HEIM Nathalie Laure	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	TONI Chrystelle	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	CHAPON Mylène	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE

DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)

DREAL Occitanie/USGA	BOUVRET Nicole	159 – DEC
DREAL Occitanie/USGA	BOUHAYA Malika	159 – DEC

DIRECTION AMENAGEMENT (Nicolas RASSON)

DREAL Occitanie/DA	GOZE Patrick	135 – DA ; 113-01-10-DA
DREAL Occitanie/DA	MARIAYE Mark	135 – DA ; 113-01-10-DA

UID 11-66 (Laurent DENIS)

DREAL Occitanie/UID11-66	BANQUET Marine	181 – UID 11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	MARSOL Caroline	181 – UID 11-66

UID 30-48 (Pierre CASTEL)

DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGOIN Christophe	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	BARBIER Fanny	181 – UID 30-48

UD 34 (Lusiane LE CAMPION)

DREAL Occitanie/UID34	VARRIERAS Florian	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	BELMONTE Cécile	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	DOUART-MORENO Alexane	181 – UID 34

UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)

DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	181 – UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 65-32	DEYMIER William	181 – UID 65-32

UID 31-09 (Sébastien GRENINGER)

DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	181 – UID 31-09

UID 81-12 (Frédéric BERLY)

DREAL Occitanie/UID 81-12	PALOULINE Cynthia	181 – UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	LAJOIE-MAZENC Magalie	181 – UID 81-12

UID 82-46 (Gauthier DERROY)

DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	181 – UID 82-46
---------------------------	--------------	-----------------

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
----------------------	----------------	-----------------

BERG Patrick**SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)**

DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

ANNEXE E
Liste des agents autorisés à valider les demandes d'achats, les demandes de subventions
et les certifications de service fait
(Chorus formulaire)

BOP	Direction / Service	Personne habilitée en tant que valideur
113	DA	Patrick GOZE
		Mark MARIAYE
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
		Mylène CHAPON
	DRI	Thibault LAURENT
		Céline VERNIER
		Stéphanie GARCY
	DRN	Amandine CABRIT
		Céline SZOSTKA
135	DA	Patrick GOZE
		Mark MARIAYE
159	DEC	Malika BOUHAYA
		Nicole BOUVRET-SCHWINTE
		Sarah VERGNES
174	DRI	Thibault LAURENT
		Céline VERNIER
		Stéphanie GARCY
	DEC	Clotilde BELOT
		Sarah VERGNES
		Malika BOUHAYA
	DRN	Anne SABATIER
		Céline SZOSTKA
181	DRN	Céline SZOSTKA
		Christine REVEL
	DRI	Thibault LAURENT
		Céline VERNIER
		Stéphanie GARCY
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
203	DT	Stéphanie ASSEMAT
		Anthony PECH
		Stéphanie BARBAGELATA
207	DT	Philippe LEGRAS
		Selim ABDI
354	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
217	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
	DEC	Malika BOUHAYA
		Nicole BOUVRET-SCHWINTE
362	DRN	Céline SZOSTKA
		Christine DACHICOURT-COSSART
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
	DA	Patrick GOZE
		Mark MARIAYE
116	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
723	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
380	DA	Patrick GOZE
		Mark MARIAYE
	DEC (action 3 déploiement des ZFE)	Malika BOUHAYA
		Nicole BOUVRET-SCHWINTE
		Sarah VERGNES
		Clotilde BELOT
	DT (mesures d'aménagements cyclables)	Stéphanie ASSEMAT
		Anthony PECH
		Stéphanie BARBAGELATA
349	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
	BERG Patrick	

SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)

DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	GRENOUILLAC Guillaume	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	SANTOS Sacha	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

RECTORAT

R76-2025-07-01-00015

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation de club professionnel de
basket-ball-féminin

Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel basket-ball féminin

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, RECTRICE DE L'ACADEMIE de MONTPELLIER, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES**

- Vu Le code de l'éducation ;
- Vu Le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu Le décret 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu Le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2025 portant nomination de Mme Laurence COLLAS, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie
- Vu Le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu les dispositions du code du sport relatives à l'agrément des centres de formation des clubs professionnels, notamment ses articles L. 211-4, L. 211-5 et D. 211-83 à R.211-100 ;
- Vu l'arrêté du 25 août 2017 approuvant la convention type de formation de la Fédération Française basket-ball
- Vu le cahier des charges en vigueur des centres de formation des clubs professionnels de basket-ball approuvé par le ministère chargé des sports le 22 juillet 2020.

Considérant l'avis de la Fédération française de basket-ball en date du **10 juin 2025**

Sur proposition de la déléguée régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie

Arrête

Article 1

L'agrément prévu à l'article L. 211-4 du code du sport est accordé, pour une période de quatre ans, au centre de formation relevant de la personne morale suivante :

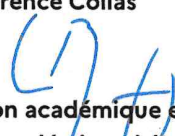
Société par actions simplifiées (SAS) Basket Lattes Montpellier agglomération

Article 2

Le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Occitanie

Montpellier le 1^{er} juillet 2025

Laurence Collas


**Pour la rectrice de région académique et par délégation
la déléguée régionale académique à l'engagement à la
jeunesse et aux sports Occitanie**

RECTORAT

R76-2025-07-01-00016

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation de club professionnel de
Handball-masculin



**RÉGION ACADEMIQUE
OCCITANIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation régionale académique à la jeunesse à
l'engagement et aux sports d'Occitanie**

Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de Handball masculin

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, RECTRICE DE L'ACADEMIE de MONTPELLIER, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES**

- Vu Le code de l'éducation ;
- Vu Le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu Le décret 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu Le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2025 portant nomination de Mme Laurence COLLAS, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie
- Vu Le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu les dispositions du code du sport relatives à l'agrément des centres de formation des clubs professionnels, notamment ses articles L. 211-4, L. 211-5 et D. 211-83 à R.211-100 ;
- Vu l'arrêté du 24 avril 2018 approuvant la convention type de formation de la Fédération Française handball
- Vu le cahier des charges en vigueur des centres de formation des clubs professionnels de handball approuvé par le ministère chargé des sports le 16 octobre 2020

Considérant l'avis de la Fédération française handball en date du **30 avril 2025**

Sur proposition de la déléguée régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie

Arrête

Article 1

L'agrément prévu à l'article L. 211-4 du code du sport est accordé, pour une période de quatre ans, au centre de formation relevant de la personne morale suivante :

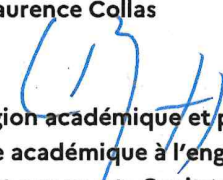
Association Union Sportive des Anciens du Mont Duplan Nîmes Gard

Article 2

Le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Occitanie

Montpellier le 1^{er} juillet 2025

Laurence Collas


**Pour la rectrice de région académique et par délégation
la déléguée régionale académique à l'engagement à la
jeunesse et aux sports Occitanie**

RECTORAT

R76-2025-07-01-00017

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation de club professionnel de Rugby à XV

Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de rugby à XV

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, RECTRICE DE L'ACADEMIE de MONTPELLIER, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES**

- Vu Le code de l'éducation ;
- Vu Le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu Le décret 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu Le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2025 portant nomination de Mme Laurence COLLAS, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie
- Vu Le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu les dispositions du code du sport relatives à l'agrément des centres de formation des clubs professionnels, notamment ses articles L. 211-4, L. 211-5 et D. 211-83 à R.211-100 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 approuvant la convention type de formation de la Fédération Française de rugby à XV ;
- Vu le cahier des charges en vigueur des centres de formation des clubs professionnels de Rugby à XV approuvé par le ministère chargé des sports le 22 juillet 2020 ;

Considérant l'avis de la Fédération française de rugby à XV en date du **26 juin 2025**

Considérant la remontée effective de l'équipe première en division professionnelle de rugby à XV, dite pro D2,

Sur proposition de la déléguée régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie

Arrête

Article 1

L'agrément prévu à l'article L. 211-4 du code du sport est accordé, pour une période de quatre ans, au centre de formation relevant de la personne morale suivante :

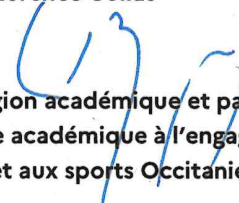
Association Union Sportive Carcassonnaise

Article 2

Le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Occitanie

Montpellier le 1^{er} juillet 2025

Laurence Collas


**Pour la rectrice de région académique et par délégation
la déléguée régionale académique à l'engagement à la
jeunesse et aux sports Occitanie**

RECTORAT

R76-2025-07-01-00018

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation de club professionnel de Volley-ball
féminin

Arrêté portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de volley-ball féminin

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, RECTRICE DE L'ACADEMIE de MONTPELLIER, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES**

- Vu Le code de l'éducation ;
- Vu Le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu Le décret 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu Le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2025 portant nomination de Mme Laurence COLLAS, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie
- Vu Le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu les dispositions du code du sport relatives à l'agrément des centres de formation des clubs professionnels, notamment ses articles L. 211-4, L. 211-5 et D. 211-83 à R.211-100 ;
- Vu l'arrêté du 26 juillet 2012 approuvant la convention type de formation de la Fédération Française volley-ball
- Vu le cahier des charges en vigueur des centres de formation des clubs professionnels de volley-ball approuvé par le ministère chargé des sports le 17 août 2022

Considérant l'avis de la Fédération française de volley-ball en date du **16 juin 2025**

Sur proposition de la déléguée régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie

Arrête

Article 1

L'agrément prévu à l'article L. 211-4 du code du sport est accordé, pour une période de quatre ans, au centre de formation relevant de la personne morale suivante :

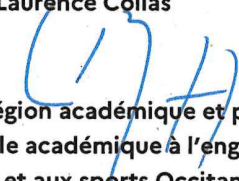
Association Béziers Volley

Article 2

Le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de d'Occitanie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Occitanie

Montpellier le 1^{er} juillet 2025

Laurence Collas


Pour la rectrice de région académique et par délégation
la déléguée régionale académique à l'engagement à la
jeunesse et aux sports Occitanie